



Dentistes Solidaires
et Indépendants

DENTISTES SOLIDAIRES ET INDÉPENDANTS

14, rue Vavin
75006 PARIS
Tél. : 09 75 24 99 24
Email. : dsi.dentiste@free.fr
Site : www.syndicatdentaire.fr
Blog : veritesdentaires.fr

Monsieur François FILLON
Premier Ministre de France
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

PARIS, le mardi 9 mars 2010

R.A.R.

Monsieur le Premier Ministre,

Afin que vous puissiez intervenir judicieusement et remédier aux malaises que ressentent tous les thérapeutes, il est de mon devoir de vous informer que notre profession se sent agressée sur tous les plans :

→ Depuis plusieurs mois, nous subissons une **concurrence déloyale** intense de la part de pays étrangers, soit de la Communauté européenne soit externe à l'Europe. Une publicité tapageuse se fait par l'intermédiaire d'Internet, poussant un grand nombre de nos citoyens à délocaliser leurs soins médicaux ou dentaires au seul motif qu'ils seraient moins chers dans ces pays. Publicité sur le réseau international, prise en charge des soins par notre sécurité sociale et nos mutuelles ainsi que la mise en valeur de la seule différence de prix sans faire état ni de la qualité ni de la différence de charges sont le lot quotidien des agressions que nous subissons et qui sont d'autant plus insupportables qu'ils sont relayés par les médias.

→ Une campagne de **dénigrement** est réalisée sur toutes les chaînes de télévision ainsi que dans la presse colportant l'idée selon laquelle d'abord toutes nos prothèses seraient réalisées en Chine et ensuite qu'elles seraient dangereuses pour la santé de nos patients. Il s'agit d'informations tronquées dans le seul but de diffamer notre travail prothétique. Mais l'intimidation médiatique agressive fait croire que nos prothèses sont chères alors que nos prix sont parfaitement logiques, justifiés et maîtrisés depuis trente ans ! À force d'asséner une contrevérité dont personne n'a voulu relever le caractère mensonger, l'idée fautive se répand et touche nos politiciens.

→ En effet, l'article 57 de la loi « BACHELOT » n° 2009-879 du 21 juillet 2009 et l'Ordonnance prise sous votre autorité, n° 2010-250 du 11 mars 2010, relative aux dispositifs médicaux nous imposent de « *dissocier le prix d'achat de chaque élément de l'appareillage proposé* ». En d'autres termes, nous sommes obligés d'indiquer **le montant du prix du laboratoire de prothèse** dans les

documents d'information que nous remettons aux patients. En sortant de son contexte, la seule facture prothétique, nous désinformons les patients en n'indiquant pas l'ensemble des frais générés par le travail requis. C'est pourquoi nous ressentons mal cette information tronquée ou ciblée qui n'aurait pour objectif que de faire croire aux patients qu'il y aurait une corrélation (fictive) entre le prix du laboratoire et nos honoraires. Cela masquerait la réalité de nos charges et de notre travail. Tout ceci nous insupporte.

➔ Plus que tout autre profession, nous avons subi une kyrielle d'obligations réglementaires de plus en plus oppressantes, sans aucune compensation :

- ☛ Formation continue (qui fait l'objet d'un véritable marché financier dont bénéficient certains) sans contrôle véritable de l'apport scientifique ou médical pour les participants ;

- ☛ Radioprotection qui nous impose des formalités administratives excessivement coûteuses et disproportionnées par rapport à l'intérêt de santé publique. Cela génère des frais considérables qui profite à certaines sociétés ainsi qu'à des personnes qualifiées en radioprotection (PCR) qui vendent très cher leurs contrôles. Toutes sortes d'organismes proposent aussi les contrats de PCR en ramassant au passage d'importants bénéfices.

- ☛ L'affichage de prix dans la salle d'attente ce qui est totalement sans intérêt pour nos patients qui bénéficient forcément d'un devis détaillé préalable à tout consentement éclairé imposé par la loi.

- ☛ Des menaces de contrôle par pénétration non consentie dans nos locaux professionnels par des membres de la DGCCRF, ce qui viole, entre autres, les dispositions de l'article 8 de la Convention européenne. Vous aviez pourtant, de façon pertinente, par décret n° 2009-168, du 12 février 2009 retiré au conseil départemental la possibilité d'entrer « à tout moment » dans nos cabinets. La répression permanente n'est pas la meilleure forme de dialogue.

Jamais aucun de nos patients n'a réclamé de savoir quel était le prix fixé par notre laboratoire de prothèse. Pourtant vous nous en faites l'obligation aujourd'hui. Par contre nos patients sont particulièrement intéressés de savoir si un jour une réelle revalorisation du remboursement du prix de nos prothèses par les organismes sociaux sachant qu'elle stagne depuis près de trente ans. On élude cette question primordiale pour la santé publique. **Les vrais problèmes sont occultés pour être remplacés par de fausses solutions.**

Alors, les chirurgiens-dentistes, dont un grand nombre sont vos électeurs, se sentent opprimés par des mesures injustifiées ou par des actions de dénigrement inutile.

La semaine dernière, nous avons eu une longue discussion avec Madame la Députée BOYER, chargée de la santé au groupe UMP à l'Assemblée Nationale. Mais il faut en faire plus. C'est pourquoi, nous nous permettons de nous tourner vers vous afin qu'un **vrai dialogue constructif** ait lieu sur toutes les questions évoquées ci-dessus et que de vraies solutions en émergent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mes sentiments dévoués les plus respectueux.

Philippe Rudyard BESSIS
Président de DSI

P.S: Toutes nos lettres sont diffusées et sont en ligne sur notre blog.